



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-07-2025 /

Dossier complet le : 21-11-2025 /

N° d'enregistrement : 004554/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières photovoltaïques a usage de volieres sur la commune de Meral (53) au lieu-dit La Sourciliere.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

COTTIER

Prénom(s)

Romain

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'exploitation agricole individuelle Romain COTTIER specialisee dans l'elevage de volailles (poules pondeuses plein air Label Rouge). Elle n'est pas soumise au regime des ICPE. Situe sur 2 parcours volailles d'environ 3,3 ha chacun sur la commune de Meral (53), le projet consiste en la construction de 32 ombrieres photovoltaïques, compose d'environ 2500 modules photovoltaïques. Les panneaux seront de type monocristallin, bi-faciaux de 132 cellules, de la marque DMEG. Leurs dimensions est de 2.38mx1.13m. Leur puissance est de 630 Wc. La surface des 2 500 modules portes par les 32 ombrieres sera d'environ 6 554 m2. La surface projetee au sol des modules sera d'environ 6 269 m2. Ces abris sont destines a couvrir une partie d'un parcours plein air de poules pondeuses. Il n'y aura pas de filets de voliere mis en place sur les parcours de volailles. La surface couverte par des filets de voliere sera donc nulle. Une surface d'envion 1,1 ha n'est pas directement concernee par le projet car en zone humide. La surface utile avant travaux est de 66 039 m2, et de 64 249 m2 apres travaux, ces aménagement comprennent les voies et locaux techniques. Le projet est constitue de plusieurs elements : ombrieres photovoltaïques, un poste de transformation, un poste de

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples : - Les abris permettront d'ameliorer le bien etre animal. En effet, les animaux beneficieront de zones sous panneaux protegees des intemperies et des fortes chaleurs. De plus, ces installations permettront d'empecher la predation par la faune exterieure (renovation de la cloture et abris repartis sur le parcours). - Tout en ameliorant la qualite du parcours des poules, la hauteur des ombrieres et le dimensionnement des espaces inter-rangs autoriseront egalement le passage des engins agricoles pour l'entretien et l'exploitation de la parcelle, facilitant le travail de l'eleveur. - Les installations photovoltaïques permettront de reduire l'empreinte carbone de l'exploitation, de produire de l'electricite qui sera reinjectee dans le reseau et de diversifier les sources de revenu de l'agriculteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier, géré par la société IEL, est divisé en 2 phases : - la phase de préparation : acheminement des éléments de la centrale. - la phase de construction : installation de la clôture, création des voies d'exploitation, mise en place des structures. La durée du chantier est estimée à 4 mois. Les installations de chantier, base de vie et zone de stockage des matériels et matériaux pourront se faire sur le site des bâtiments agricoles à l'est de la zone. Ainsi, aucun travail ne sera nécessaire à leur mise en place. Afin d'éviter tout impact à long terme sur la zone humide durant la phase travaux, une marge de recul a été appliquée. Afin de tenir compte des périodes de sensibilités écologiques particulières, le démarrage des travaux de terrassement ne s'effectuera pas du mi-mars à fin juillet (évitements temporels). Il n'y aura également pas de destruction de haies, ce sera limité aux clôtures. Ces éléments sont développés dans la réponse à la demande de compléments.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les interventions seront limitées (visites périodiques et maintenance sur site par la société IEL). Dans le cadre d'un fonctionnement normal, il faut en général compter deux opérations de maintenance des équipements électriques par an. La maintenance se fera en dehors du parcours avec un accès indépendant. Ces équipements, tout comme les éléments des structures pourront être remplacés. Des opérations auront lieu tous les trois à cinq ans et porteront principalement sur la maintenance globale. La parcelle du projet est une parcelle agricole qui fait déjà l'objet d'une activité anthropique puisqu'elle est exploitée comme un parcours extérieur pour poules pondeuses en prairies. Les volailles y exercent une pression en exprimant leurs comportements naturels (exploration, recherche d'insectes, grattage du sol,...), qui participe à l'entretien du site. Les refus de végétation sont broyés mécaniquement par l'exploitant agricole. Après l'installation des ombrières, le site gardera sa fonction principale de parcours extérieur pour poules pondeuses. Les conditions d'exploitation du site resteront inchangées. Le dimensionnement des ombrières permettra l'entretien mécanisé du site comme réalisé actuellement par broyage mécanique. Les ombrières sont dimensionnées en hauteur et largeur pour permettre la circulation du tracteur équipé du broyeur de l'exploitant. L'espacement de minimum 15 m entre les abris permet la libre circulation des engins agricoles entre les abris photovoltaïques. Le nettoyage des panneaux se fera que si nécessaire et non de manière systématique. La durée d'exploitation des installations photovoltaïques : 40 ans En phase de démantèlement : - Les panneaux photovoltaïques seront récupérés pour être recyclés. Les

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux (puissance du projet < 3 MWc). Il ne sera pas nécessaire de procéder à la réalisation d'un dossier particulier se rapportant à une installation classée au titre de la législation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle Surface cloturee du projet Surface des locaux techniques Puissance envisagee	(6,6, ha) (6,6, ha) (30, m2) (1,6, MWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste en la construction d'ombrières photovoltaïques a usage de voliere sur l'exploitation de poules pondeuses de Monsieur Romain Cottier. L'exploitation a ete creee en 2019, elle comprend 3 batiments et 46 ha destines a la polyculture elevage (volailles, porcs charcutiers et cultures). L'exploitation sera modifiee par la creation d'abris de type ombrières sur le parcours de volailles d'une surface de 6,6 ha. L'exploitation n'est pas soumise au regime des ICPE.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se trouve a 5 km au nord de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Etang de la Guehardiere".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L' arrete de protection de biotope le plus proche du site se trouve a environ 23 km au Nord-Est. Il s'agit du site Batiments de la Cite Administrative et de Centre des Finances Publiques de Laval (FR3801142).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel regional le plus proche est le PNR Normandie-Maine a environ 60 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le departement de la Mayenne possede un Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuve par arrete prefectoral le 6 decembre 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Une etude des zones humides de la zone d'implantation potentielle a ete realisee par le bureau d'etude Pierre Dufrene. Elle recense une zone humide au sud qui a ete evitee. Le projet sera donc situe en dehors de zones humides. L'etude est annexe au dossier (annexe 8).
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Le site pollue le plus proche se trouve a environ 15 km de la zone du projet. Il s'agit de l'entreprise QUALIPAC.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve a environ 5 km de la zone du projet. Il s'agit du domaine du Roseray. L'immeuble inscrit le plus proche est l'Epinay situe a environ 4 km de la zone du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a plus de 10 km de la zone du projet. Il s'agit du site des Basses Vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et Prairies de la Baumette (FR5200630 - 32 km), Bocage de Monsurs a la forêt de Sille-le-Guillaume (FR520207 - 36 km), Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve (FR5200639 - 43 km), Complexe forestier Rennes-Liffres-Chevre, Etang et
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est celui du Château de Craon et son Parc, situé a environ 9 km du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non, le projet ne concerne pas des matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite seulement l'utilisation des matériaux indispensables à la construction et à l'installation de la centrale photovoltaïque.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas et n'utilise pas de ressources en equipement d'alimentation en eau potable/d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur une zone anthropisee (parcours de volaille). La fonction et le mode de gestion sur la zone resteront identiques. Les haies seront entierement preservees.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non, le projet n'est pas suceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espece inscrit(e). Les sites Natura 2000 les plus proches se situent a plus de 10 km de la zone du projet. Le plus proche est le site des Basses Vallees angevines, aval de la riviere Mayenne et Prairies de la Baumette qui se situe a environ 32 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet respecte les caracteristiques du decret ZAN (n°2023-1408 du 29 decembre 2023) et l'arrete du 29 decembre 2023.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les risques naturels identifies sur la zone du projet sont les suivants : - Risque d'inondation : inconnu - Risque de remonte de nappe : zone potentielle sujette aux inondations de cave (fiabilite moyenne) - Risque de remontee de seisme : faible - Risque de mouvement de terrain : pas concerne - Risque de retrait gonflement des argiles : faible - Risque radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les trafics supplémentaires seront engendrés en phase travaux pour la livraison du matériel nécessaire à la construction de la centrale.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les bruits sont négligeables en phase d'exploitation et limités en phase de construction. Les seules sources de bruit sont les onduleurs et les postes de transformation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La production d'électricité par la centrale photovoltaïque n'engendre pas de rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Non, le projet n'engendrera pas de déchets en fonctionnement normal. Le chantier respectera les prescriptions de la charte "Chantier Vert" (cahier des charges défini en partenariat avec l'ADEME). Lors du démantèlement, les matériaux seront recyclés par un organisme agréé SOREN.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les ombrières s'implanteront à proximité directe de bâtiments agricoles (poulailler). Les photos du site témoignent d'un paysage agricole bocager qui limite les vues lointaines. Il ne se situe pas à proximité d'un site classé ou inscrit, d'un site patrimonial remarquable ou d'un immeuble classé ou inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les terrains sont actuellement utilisés pour une activité d'élevage de poules pondeuses. Le projet permettra à l'agriculteur d'optimiser son activité et d'améliorer son outil de production. L'usage du terrain restera le même.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une expertise des zones humides a été réalisée pour le projet par le bureau d'études Patrick Dufrene. Elle recense une zone humide au sud de la zone d'implantation potentielle. Cette zone a été évitée et la zone d'implantation finale sera située en dehors de zones humides. Elle est annexée au présent dossier (annexe 8).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures : - Solutions techniques adaptées aux besoins de l'éleveur - Conservation des haies existantes - Intégration paysagère des locaux techniques

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

COUZIC

Prénom

Alexia

Qualité du signataire

Chargee d'etudes

À

SAINT-BRIEUC

Fait le

23-07-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)